

MAROC - RAPPORT AU SUJET DE LA SITUATION DE ME HOCINE TALBI

Au regard des informations portées à notre connaissance, Maître Hocine TALBI, avocat au barreau de Casablanca, a été expulsé de son cabinet par une décision du Président de la commune de commune, approuvée par la Préfecture d'arrondissement de Casablanca-Anfa, en violation des dispositions légales réglementant l'exercice de la profession.

1/ L'expulsion de Maître Hocine TALBI de son cabinet en violation des dispositions légales réglementant l'exercice de la profession

Le 16 juin 2020, Hocine TALBI découvrait que la porte de son cabinet avait été fracturée et que certains de ses dossiers avaient disparu, lors de l'intervention d'agents administratifs venus le déloger en son absence, sans le prévenir au préalable.

Il semblerait qu'une décision d'évacuation avait été prise le 11 mars 2020 par le Président de la commune, en raison de la vétusté du bâtiment hébergeant le cabinet de Maître Hocine TALBI, menacé de tomber en ruine. Cette décision aurait été approuvée par le gouverneur de la préfecture d'arrondissement de Casablanca-Anfa le 12 juin dernier.

Cette expulsion s'inscrit en violation de la législation en vigueur au Maroc, l'article 59 de la loi 28.08 édictant les règles régissant la profession d'avocat disposant que l'évacuation d'un cabinet d'avocat ne peut intervenir qu'après en avoir informé le Bâtonnier et pris les mesures nécessaires pour protéger les intérêts de ses clients.

2/ Les réactions au Maroc

En réaction, l'ancien Bâtonnier de Meknès et député au Parlement marocain, Me Abdelouahed El Ansari a adressé une question écrite au chef du Gouvernement, dénonçant un précédent dangereux et contraire à toutes les lois et coutumes réglementant l'exercice de la profession d'avocat.

A l'initiative de la Fédération des Jeunes Avocats du Maroc, plusieurs centaines d'avocats se sont réunis vendredi 19 juin devant le Tribunal de Première Instance de Casablanca Anfa, pour protester contre l'évacuation abusive de leur confrère.

Le procureur général du Roi près la cour d'appel de Casablanca a indiqué avoir confié une enquête aux services de la police judiciaire, afin de déterminer les circonstances ayant donné lieu à l'intervention de l'administration au sein du cabinet de Maître Hocine TALBI, et vérifier l'authenticité d'une vidéo présentant des agents administratifs transportant des cartons renfermant des dossiers, et les chargeant dans un camion.

Par ailleurs, le ministère de l'Intérieur a annoncé qu'une enquête administrative menée par l'Inspection générale de la direction territoriale devra faire la lumière sur ce sujet.

3/ Les réactions internationales et le soutien de l'UIA

Nous avons été informés par le Président Driss Chater de la réaction de l'ALU (Arab Lawyers Union), qui partage l'indignation des avocats marocains sur cette affaire.

Au vu de ces informations, l'UIA-IROL décide d'adopter la déclaration suivante :

« L'UIA-IROL (Institut pour l'État de droit de l'Union Internationale des Avocats) a suivi avec intérêt et inquiétude l'expulsion de Maître Hocine TALBI, avocat au Barreau de Casablanca, de son cabinet, en son absence et sans en avoir été prévenu au préalable.

L'UIA-IROL a pris connaissance avec satisfaction de l'ouverture d'enquêtes judiciaire et administrative aux fins de déterminer les circonstances ayant mené l'administration à procéder à une telle expulsion en violation des dispositions légales marocaines régissant l'exercice de la profession.

L'UIA-IROL exprime néanmoins sa préoccupation quant au fait que certains dossiers de Maître Hocine TALBI demeurent introuvables à ce jour, et rappelle l'importance des garanties entourant le secret professionnel de l'avocat.

L'UIA-IROL en appelle au Gouvernement marocain pour qu'il prenne toutes les mesures de nature à garantir aux avocats des conditions permettant l'exercice de leur profession dans le respect de leur indépendance.

L'UIA-IROL exprime son soutien à Maître Hocine TALBI ».